

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022 à 20H30**

Date de la convocation :
03/11/2022

Date d'affichage de
l'avis :
03/11/2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 9
Procurations : 2
Votants : 11

PRÉSENTS : FORGEAS Jean-Pierre, ROCHER Yves, LE BARBENCHON Sébastien, HAUGUEL Damien, RENAULT Sylvie, PAIMBLANC Benjamin, ANNE Flavie, BARBIER-NEVEU Yohann, ANNE David

ABSENTS EXCUSÉS : LEGRAND Emmanuelle, GUILLEMOT Véronique, LEVAIN Julie, PUTIGNIER Tony, WARIN Dimitry, SANVICENTE Frédérique

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : ROCHER Yves

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU PRÉCÉDENT

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

II) DEMANDES DE SUBVENTIONS – Délibération 51/2022

Le collège Jean Castel situé sur la commune d'Argences a adressé à la commune une demande de subvention pour trois séjours qui seront proposés en mai 2023 :

- Elèves de 5^{ème} : Jersey
- Elèves de 4^{ème} : Barcelone
- Elèves germanistes : échange avec le comité de jumelage d'Argences (Allemagne).

Et nous informe que les communes sollicitées ont alloué la somme de 20 € par élèves.

De ce fait, monsieur le Maire propose une participation de 20€ par élève participant aux voyages. Et demandera la liste des élèves de Vimont participants au collège Jean Castel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ Autorise une participation de 20 € par élève de Vimont participant aux voyages.

✎ Inscrire le montant communiqué par le collège Jean Castel au budget 2023, article 6574.

III) SIPARTECH : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2022 - Délibération 52/2022

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du rachat par SIPARTECH, d'un fourreau appartenant à l'opérateur Covage, pour l'installation de câbles à fibre optique, situé :

- Chemin de Beaufils
- Chemin de la vierge
- Les Anglements
- Lieu-dit La Paquine

La durée de l'occupation demandée par SIPARTECH, est de 15 années à compter de la notification de l'autorisation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer, au tarif plafond prévu par les dispositions du Code des postes et communications électroniques, le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2022

	ARTERES * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	AUTRES (cabine tél. sous répartiteur) (€/m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	42,64	56,85	Non plafonné	28,43
Domaine public non routier communal	1 421,36	1 421,36	Non plafonné	923,89

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ *Approuve le montant plafond 2022 de la RODP routier souterrain de 42.64€ et de la RODP non routier souterrain de 1421.36€*
- ☞ *Approuve la révision annuelle de ces RODP.*
- ☞ *Autorise monsieur le Maire à signer tous actes s'y rapportant*

IV) VOIRIE : MODIFICATION NUMEROTATION ST PIERRE OURSIN - Délibération 53/2022

Lors du conseil municipal du mois d'octobre il avait été approuvé l'attribution du numérotage suivant

- N° 1 pour la résidence Séniors
- N° 3 pour la propriété de monsieur L.
- N° 5 pour la propriété de monsieur A.

Cependant la parcelle N°70 regroupe des logements et une entreprise. Pour faciliter leurs accès, monsieur le Maire propose de modifier le numérotage de la parcelle n°70 suivant (voir annexe 1)

- N° 5 pour la propriété de SCI Marge – parcelle n°71
- N° 7 pour la propriété de monsieur A – parcelle n°70

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ *Approuve le numérotage des 2 parcelles*
- ☞ *De prendre en charge les frais liés à ces modifications*
- ☞ *Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022*
- ☞ *Autorise monsieur le Maire à signer tous actes s'y rapportant*

V) CONVENTION ECOLES PRIVEES – Délibération 54/2022

L'école privée Sainte Marie sur la commune d'Argences et l'école privée Saint Jean Baptiste sur la commune de Canteloup, ont adressé, chacune, à la commune une convention de forfait communal pour les enfants domiciliés sur la commune de Vimont et inscrits dans leurs écoles pour l'année scolaire 2022.

Le coût moyen par élève est de 1 199,70 € en maternelle et de 667,13 € en primaire.

Ecole privée Saint Jean Baptiste : 3 élèves en primaire

Ecole privée Sainte Marie : 7 élèves en maternelle et 4 élèves en primaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 9 voix pour et 1 abstention :

✧ *Autorise monsieur le Maire à signer la convention,*

✧ *Inscrire le montant de 13067.81€ au budget 2023, article 6574.*

VI) SDEC : CONVENTION DE LA POMPE A CHALEUR – Délibération 55/2022

Lors du conseil municipal du mois d'octobre il avait été validé :

Valide l'option 3 – « scénario facteur 4 » avec création de SAS à l'entrée du bâtiment, remplacement des menuiseries, isolation extérieure des murs, éclairage LED, mise en place VMC simple flux et mise en place d'une PAC air / eau

Pour toujours diminuer les coûts de l'énergie liés à la salle polyvalente, il a été demandé au SDEC ÉNERGIE de modifier la convention en rajoutant le remplacement des radiateurs électrique par une pompe à chaleur.

Le coût total passerait de 124 750 € HT à 264 647.24€ avec un reste à charge pour la commune de **56 489.45€**

Monsieur Sébastien Le Barbenchon, Adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle que des demandes de subventions a la DETR et à l'APCR seront faites par la commune. Il est également évoqué que la salle polyvalente ne pourra pas être louée durant la période des travaux de septembre à octobre 2023, date à confirmer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✧ *Valide la nouvelle convention.*

✧ *Autorise monsieur le Maire à signer tous actes s'y rapportant.*

VII) CDC : RAPPORT D'ACTIVITES 2021 – Délibération 56/2022

Monsieur le Maire présente les comptes 2021 de la communauté de commune de Val és Dunes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✧ *Approuve les comptes de la CDC de Val és Dunes 2021.*

VIII) SITE INTERNET : AurorDigital– Délibération 57/2022

Monsieur le Maire et Monsieur BARBIER-NEVEU ont rencontré la société AurorDigital jeudi 03 novembre 2022 pour échanger sur une éventuelle mise en place du nouveau site internet mi-février 2023 avec une gestion totale du site.

Coût de mise en place 1250€ et un coût de gestion du site de 135€ par mois.

Un tri complet des informations du site actuel devra être effectué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ *Autorise monsieur le Maire à signer le contrat avec la société AurorDigital.*

✎ *Approuve les montants, imputable à l'article 611.*

IX) DIVERS

- ✎ SDEC : nous informe que pour l'année 2023 le prix énergétique pour l'éclairage publique sera multiplié par 2 à 3 par rapport à 2022. Estimation à prévoir pour le budget 2023, 15 000 à 20 000 euros.
- ✎ Courrier du conseil départemental : un montant de 51 milles euro sera alloué à la commune, il avait été budgétisé 20 milles euros.
- ✎ Urbanisme : Le permis d'aménager de la parcelle AA75 déposé par Vesqual, a été refusé par le SIMAU, car les véhicules de secours ne peuvent pas faire demi-tour.
- ✎ Communauté de communes Val ès dunes : Monsieur Pesquerel, Président de la CDC Val ès dunes, viendra visiter les locaux au-dessus de la mairie (ancienne mairie) afin d'envisager l'installation du service urbanisme. Un loyer sera versé à la commune.
- ✎ Comité des fêtes : Assemblée générale le 31 octobre 2022 à 20h00 n'ayant pas eu assez de participant a été reporté au 18 novembre 2022. Si personne ne se présente pour le renouvellement du bureau, l'association sera dissoute.
- ✎ Sémillon 2 : Suite à la mise en liquidation juridique de certains constructeurs, deux maisons sont en arrêt de construction.
- ✎ Noël des enfants : samedi 17 décembre 2022 de 16h à 18h
- ✎ Vœux du Maire : vendredi 13 janvier 2023 à 19h.
- ✎ Repas des anciens : samedi 29 avril 2023
- ✎ Commémoration du 11 novembre 2022 : 11h30 devant la stèle
- ✎ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévu, la prochaine réunion se tiendra le lundi 12 décembre 2022.

Séance levée à 21h50

Délibérations du Conseil Municipal prises lors de la séance du 7 novembre 2022 :

N° 51/2022 – Demande de subventions
N° 52/2022 – SIPARTECH RODP
N° 53/2022 – Voirie : changement numérotation Saint Pierre Oursin
N° 54/2022 – Convention écoles privées
N° 55/2022 – SDEC : rénovation salle polyvalente – validation pompe à chaleur
N° 56/2022 – Rapport d'activité de la communauté de commune
N° 57/2022 – Site internet Aurordigatal

ROCHER Yves

FORGEAS Jean-Pierre



LE BARBENCHON Sébastien

HAUGUEL Damien

RENAULT Sylvie

PAIMBLANC Benjamin

ANNE Flavie

BARBIER-NEVEU Yohann

ANNE David

